

Décision du Maire

N° 2026-D-290

Objet : Demande de subvention - Soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la police municipale - Région Île-de-France

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 11 mai 2026 portant délégation au maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dans la limite de 200 000 €, en application de l'alinéa 25 de l'article L.2122-22 du code susvisé,

CONSIDERANT que la Région Île-de-France accompagne les communes dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Pontault-Combault de solliciter une subvention pour renforcer les moyens matériels de la police municipale,

CONSIDERANT que le montant de la subvention demandé est inférieur à 200 000 €,

DECIDE

DE SOLLICITER une subvention auprès de la Région Île-de-France, dans le cadre du dispositif régional de soutien à l'équipement des forces de sécurité, à hauteur de 4 871,07 € hors taxes, correspondant à un taux de financement de 30 %, pour le financement de l'acquisition de gilets pare-balles et de caméras piétons, ainsi que le déploiement d'une solution numérique destinée à la gestion et à la traçabilité des équipements de la salle d'armement de la police municipale, le montant total de l'opération étant estimé à 16 236,90 € hors taxes.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le préfet de Seine-et-Marne
- Le comptable public assignataire
- Monsieur le directeur général des services de la mairie

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260611-2026-D-290-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026

Publication : 15/06/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 11 juin 2026


Gilles BORD
Maire de Pontault-Combault